



# CMCD

## PRÉSIDENT

Marc BENHAROUN

# 2023



MINISTÈRE  
CHARGÉ DES SPORTS

Liberté  
Égalité  
Fraternité



CDOS

LIGUE NOUVELLE  
AQUITAINE  
FFHANDBALL



# **Contribution Mutualisée des Clubs au Développement (C.M.C.D.)**

## **SAISON 2022/2023**

Les objectifs du dispositif sont d'aider les clubs à se structurer dans tous les domaines, de les inciter à s'engager dans des processus de formation.

36 Clubs sont concernés par la C.M.C.D. Comité.

12 Clubs en défaut sur au moins un socle.

Lors de la saison 2021/2022 post-Covid 70% des club avaient un socle en défaut. Cette saison, nous avons une forte mobilisation des dirigeants dans leurs structures puisque nous avons seulement 33% de club en défaut.

3/12 ont au moins un socle manquant dans le domaine arbitrage.

7/12 ont au moins un socle manquant dans le domaine technique.

5/12 ont au moins un socle manquant dans le domaine école d'arbitrage.

Particulièrement les accompagnateurs ou animateurs école d'arbitrage

8 clubs ont un seul socle manquant.

2 clubs ont deux socles manquants.

2 clubs ont trois socles manquants.

Nous remarquons, tout comme l'année dernière, qu'une majorité des structures en difficulté sont éloignés de la Métropole.

La Commission diffusera un état final des C.M.C.D. à chaque club fin juin.

La commission sera à l'écoute des clubs et attentive à chaque situation au cas par cas.

### **RECOMMANDATIONS :**

- Ne pas hésiter à contacter le comité pour demander des conseils ;
- Ne pas attendre le dernier mois pour signaler des erreurs et/ou des manques, afin de mettre Gest'hand à jour.
- Identifier dès le début de saison les licenciés qui seront à même de compléter votre CMCD.
- Assurer un suivi des arbitrages de vos juges arbitres jeunes qui assureront votre CMCD ainsi que les formations de vos accompagnateurs ou animateurs école d'arbitrage.
- Porter une attention aux arbitrages et aux accompagnements qui doivent être assurés sur des rencontres référencées dans Gest'hand.
- Etre vigilant à la rédaction des feuilles de match et particulièrement aux cases réservées pour les accompagnateurs école d'arbitrage.

**Marc BENHAROUN**

Elu en charge de la CMCD.